

RESSOURCES, FINANCEMENTS PUBLICS ET LOGIQUES D'ACTION DES ASSOCIATIONS

par Viviane Tchernonog ^(*)

Le secteur associatif échappe au système officiel de statistiques et peu de travaux proposent un cadrage de l'ensemble du secteur. Les résultats du programme de recherche que nous expose Viviane Tchernonog permettent de construire les informations relatives aux flux financiers, à l'emploi salarié et au travail bénévole dans les associations. Au terme d'une présentation très détaillée, l'auteur montre que le secteur associatif apparaît fortement structuré par trois variables : la taille de l'association mesurée, le degré d'ouverture, l'intégration dans des réseaux. L'analyse aboutit à la distinction de trois types associatifs offrant des différences majeures dans les logiques d'action et de fonctionnement : les associations orientées vers l'intérêt général partenaires des pouvoirs publics, les associations à forte implication citoyenne et à fort contenu militant, les petites associations de membres.

(*) Avec les concours financiers de la Mire (ministère de l'Emploi et de la Solidarité), de la Fédération nationale du Crédit mutuel, de la Fondation de France et la participation matérielle et financière de 1 400 communes.

Viviane Tchernonog est chargée de recherche au Laboratoire d'économie sociale (université Paris-I Panthéon-Sorbonne).

Le secteur associatif échappe au système officiel de statistiques et peu de travaux proposent un cadrage de l'ensemble du secteur. Le déficit d'études dans ce domaine a plusieurs origines : son poids économique longtemps sous-estimé, qui a réduit l'intérêt que pouvaient représenter de tels travaux ; l'hétérogénéité et la variété des associations, qui compliquent les tentatives d'appréhension globale du secteur. L'absence de répertoire

Méthodologie

La méthode de collecte des données repose pour l'essentiel sur une enquête par voie postale adressée aux associations en activité et organisée à partir des communes. Au total, 1 400 communes de toutes tailles, de toutes orientations politiques, appartenant à tous les départements métropolitains sauf la Corse, ont pris part à la démarche en diffusant le questionnaire auprès des associations implantées sur leur territoire. Près de 13 000 associations ont participé à l'enquête et nous ont retourné le questionnaire rempli. Celui-ci compte près de soixante-dix questions portant sur le profil de l'association et de son activité, sur le budget et notamment sur la nature et l'origine des financements publics, sur l'emploi, sur le travail bénévole, sur les avantages en nature, sur

l'appartenance à des réseaux. Compte tenu des moyens disponibles, 5 213 associations figurent pour l'instant dans la base. Les analyses comparatives effectuées avec d'autres études ayant constitué leur échantillon de manière différente et les recoupements de résultats effectués avec les fichiers administratifs ou d'autres études nationales ou sectorielles de manière à mieux évaluer les biais susceptibles de résulter de l'échantillon montrent que l'échantillon saisi paraît suffisamment proche des caractéristiques connues de la population totale d'associations pour autoriser, après les redressements effectués, des extrapolations France entière sérieuses. Les données tirées de l'enquête ont fait l'objet de plusieurs analyses tirées des méthodes de l'analyse exploratoire multidimensionnelle des données (Fenelon, 1981). Les méthodes utilisées sont l'analyse en correspondances principales (ACP) avec l'analyse des corrélations et l'analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir du tableau de Burt, couplée à des classifications centres mobiles (CM) et classification ascendante hiérarchique (CAH) [Le Guen, Destandau, Ladiray, 1999].

des associations et la mortalité rapide d'un grand nombre d'entre elles constituent autant de difficultés supplémentaires qui découragent les initiatives dans ce domaine. C'est dans ce contexte que l'objet du programme de recherche était d'organiser un cadre cohérent d'analyse, à partir d'un questionnaire en nombre des associations, qui permette de construire les informations relatives aux flux financiers, à l'emploi salarié et au travail bénévole dans les associations.

Le paysage associatif

Une majorité d'associations de petite taille

Le paysage associatif reste caractérisé par un nombre immense de petites associations, fonctionnant avec des budgets minimes et s'appuyant sur du

Tableau 1
Répartition des associations selon la taille du budget annuel de fonctionnement

	1990 %	1999 %	Effectif
< 50 kF	62	66	293 900
50 à 100 kF	13	12	383 700
100 à 500 kF	15	14	126 700
500 à 1 000 kF	4	3	26 400
> 1 000 kF	6	5	49 300
Ensemble	100	100	880 000

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

travail bénévole, et par quelques associations de grande taille ayant recours à des professionnels. La structure par taille des associations évolue relativement peu entre les deux périodes, même si la part des petites associations augmente légèrement.

Plus de la moitié des établissements employeurs emploient une ou deux personnes, souvent à temps partiel. La part des petites associations employant une ou deux personnes a augmenté de façon significative entre 1990 et 1999, cette augmentation étant très proche des évolutions observées dans le fichier Sirene ; elle représente plus de la moitié des établissements employeurs.

La prédominance du nombre d'associations sportives, culturelles et de loisirs

Les associations ont été regroupées en dix grands secteurs d'activité selon une nomenclature qui correspond pour une part à l'organisation des réseaux associatifs et aux découpages administratifs et dans laquelle se reconnaissent les associations. Le contenu des secteurs d'activité est présenté dans l'encadré suivant.

La répartition par secteurs d'activité n'est pas toujours aisée et le rattachement d'une des soixante-deux activités recensées dans le questionnaire à l'un des dix grands secteurs d'activité définis peut aussi poser question. Les associations développent de plus en plus souvent plusieurs activités : celles qui réunissent dans une même structure des activités sportives, récréatives et culturelles sont de plus en plus nombreuses ; des associations actives en direction des chômeurs peuvent développer à la fois des activités de formation, d'insertion et des actions sociales ou humanitaires et peuvent donc relever de plusieurs grands secteurs d'activité.

Au total, 37 % des associations ont cité un deuxième grand secteur d'activité et 11 % déclarent avoir des activités appartenant à trois grands secteurs. Les analyses conduites par secteur d'activité ont tenu compte du classement de rang 1, c'est-à-dire de l'activité rendue à titre principal par l'association. La saisie de l'ensemble des questionnaires prévue dans un deuxième temps permettra de faire éclater certaines catégories d'activité encore hétérogènes, comme la catégorie « Education, formation, insertion » dont les trois composantes principales seront séparées.

La comparaison de la répartition des associations par grands secteurs d'activité en 1990 et 1999 – qui doit être appréciée dans le contexte global d'une augmentation du nombre d'associations – montre un accroissement relativement important des parts respectives des secteurs des loisirs et vie sociale et des associations militantes ou à fort engagement citoyen, d'opinion, de défense des causes, des droits et des intérêts. La baisse de la part relative des associations d'action humanitaire, sanitaire et sociale est allée de pair avec une stabilisation relative de leur nombre.

Sur les 735 000 associations qui fonctionnent uniquement à partir de travail bénévole, 158 000 sont actives dans le domaine du sport, 158 000 aussi dans le secteur des loisirs, 135 000 dans la défense des droits. Les associations

Tableau 2
Effectifs des associations selon le secteur d'activité
et l'existence d'emploi salarié

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total	%
Action caritative et humanitaire	24 000	2 800	26 800	3,0
Action sociale	52 500	19 000	71 500	8,2
Santé	16 000	4 700	20 700	2,4
Culture	132 000	25 000	157 000	17,9
Sports	158 000	37 500	195 500	22,2
Loisirs	158 000	22 000	180 000	20,4
Défense des droits et des intérêts	135 000	10 000	145 000	16,6
Education, formation, insertion	38 000	15 500	53 500	6,0
Défense des intérêts économiques et développement local	17 000	6 500	23 500	2,6
Autres	4 500	2 000	6 500	0,7
Total	735 000	145 000	880 000	100,0

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

Contenu des secteurs d'activité

- L'action caritative et humanitaire ne se limite pas à l'action conduite en direction des populations démunies au niveau matériel, mais intègre une double notion de détresse ou d'urgence. Elle s'adresse aussi à toutes les personnes en difficulté (personnes en situation de rupture, personnes en fin de vie, prisonniers, personnes torturées, malades, toxicomanes, SDF, nouveaux immigrants, réfugiés, victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, enfants maltraités). Les associations du secteur de l'action humanitaire interviennent souvent au niveau international.
- Le secteur de l'action sociale rassemble principalement les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aide familiale à domicile, garde d'enfants), des personnes âgées (maisons de retraite, foyers-logements), des adolescents, de la prévention spécialisée. Lorsqu'elles ne sont pas employeurs, ces associations centrent le plus souvent leurs activités sur l'information, la prévention, l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile.
- Les associations sanitaires employeurs comptent les établissements hospitaliers, les centres de soins de suite et de rééducation fonctionnelle, les associations de soins à domicile. Les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé, d'éducation à la santé dans différents domaines sont les plus nombreuses. Elles reposent souvent sur le travail bénévole.

- Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses du secteur "Opinion, expression, défense des droits et des intérêts", qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques, de défense d'une cause, de défense des minorités et quelques associations professionnelles.
- Le secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion comprend les établissements d'enseignement, des centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion et d'aide aux chômeurs, les régies de quartier, mais aussi les petites associations sans salarier de parents d'élèves et de petites associations locales de formation à des activités de type initiation à l'informatique, langue, couture.
- Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au secteur sportif, qui est composé essentiellement de clubs sportifs et de clubs omnisports, moins nombreux et de très grande taille. Une novation est l'apparition d'associations fédérant d'anciennes sections qui, compte tenu de leur importance ou de la spécificité de leur gestion, ont acquis une marge d'autonomie plus grande.
- Le secteur culturel est très varié. Il inclut, outre des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacles, centres de congrès. Le secteur compte un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine national, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, poésie, peinture, littérature, philatélie et musique pratique qui a connu ces dix dernières années une forte progression).
- Le secteur des loisirs comprend des équipements de type socioculturel, mais surtout de nombreuses petites associations de loisirs spécialisés ou polyvalents, les amicales, de nombreux clubs de troisième âge, les nombreuses salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. Ce secteur compte aussi les associations de tourisme social, maisons, camps ou colonies de vacances, d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales, de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.
- Le secteur de défense des intérêts économiques compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local). On trouve aussi dans ce secteur des associations de mise en commun ou de gestion d'activités marchandes, mais aussi des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

culturelles arrivent juste après, avec 132 000 associations sans salarier. Le secteur associatif français apparaît au total largement dominé par le nombre des associations de type sportif, culturel ou de loisirs, qui représentent à elles seules plus de 60 % du nombre total d'associations.

Un secteur jeune

La majorité des associations sont relativement jeunes : plus d'un tiers se sont créées dans la dernière décennie. Quelques associations sont cependant très anciennes. Celles qui ont fonctionné de façon informelle avant la loi de 1901 ont fourni la date effective de leur début d'activité et non

pas la date de leur enregistrement à la sous-préfecture, d'où une légère sur-représentation des associations répertoriées en 1901. La comparaison des structures par âge des associations montre que la part des associations de moins de dix ans a légèrement baissé. Ce vieillissement – très relatif, car le secteur associatif reste très jeune dans son ensemble – a plusieurs explications : le nombre d'associations créées annuellement reste élevé – de l'ordre de 60 000 actuellement –, mais le taux de croissance des associations s'est nettement ralenti à partir des années 90 ; une autre explication est liée à la viabilité plus grande des projets récemment conçus associatifs par rapport à ceux du début de la décennie 90⁽¹⁾. En outre, une part importante des créations récentes concerne des secteurs (culture, par exemple) ou des types associatifs (associations sans salarier) où l'espérance de vie des associations est en général peu élevée. Enfin, une part notable des associations récemment créées appartient à des types associatifs où l'espérance de vie est généralement inférieure à la moyenne (associations sans salarier, associations culturelles, jeunes créateurs...).

(1) L'enquête que nous avons conduite sur les trajectoires associatives dans le Loiret avait par exemple mis en évidence qu'un dixième des associations créées en 1990 n'avaient jamais débuté leur activité.

L'analyse des dates de création des associations selon le secteur d'activité montre d'abord que, malgré des différences par activité, les associations créées durant le siècle appartiennent à tous les secteurs d'activité. La création d'associations humanitaires s'est cependant considérablement accélérée après 1980 : 72 % d'entre elles se sont créées après cette date. Les associations culturelles ont continué à se créer de façon importante après l'explosion des créations dans ce domaine dans les années 80, d'autant que leur longévité est en général peu importante ; elles figurent parmi les plus jeunes. Les associations d'opinion, d'expression, de défense des droits et des intérêts, comme les associations sportives et les associations d'action sociale, se sont créées durant tout le siècle et ont une structure par âge assez proche de la moyenne. L'examen des associations enregistrées durant les trois dernières années précédant la date de l'enquête montre une sur-représentation des associations de défense d'intérêts économiques, des associations d'insertion, des associations culturelles et une forte sous-représentation des associations d'action sociale. Ces résultats doivent être rapprochés des données relatives à la mortalité (Tchernonog, 1998) qui se traduit par un important renouvellement du tissu associatif dans certains secteurs.

Les ressources budgétaires des associations

Cette partie est consacrée à l'analyse des seules ressources budgétaires des associations.

Outre les fonds qui alimentent directement leur budget, les associations perçoivent d'autres ressources : travail bénévole en particulier, mais aussi concours de personnels salariés mis à disposition de l'association et rémunérés par d'autres organismes. Elles bénéficient également d'un certain nombre d'avantages en nature, dont le plus important est la mise à disposition de locaux. Toutes ces ressources non budgétaires ont été mesurées par l'enquête, mais

n'ont pas fait l'objet d'une valorisation monétaire par ailleurs possible. L'extrapolation des résultats moyens tirés de l'analyse de l'échantillon redressée sur la base des hypothèses formulées dans la partie méthodologique permet d'estimer le financement total du secteur associatif à près de 308 milliards de francs.

Les ressources privées représentent 46 % des ressources budgétaires du secteur associatif. Les cotisations de membres constituent la ressource unique de nombreuses associations. Elles alimentent au total 10 % du budget cumulé du secteur associatif ; ce chiffre élevé provient des adhérents personnes physiques, comme c'est le cas le plus souvent, mais aussi de personnes morales. La cotisation englobe de manière assez fréquente des participations forfaitaires au service rendu, par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs ; elle peut aussi constituer une ressource de soutien du projet associatif qui relève d'une logique du don, par exemple dans les secteurs de l'action humanitaire ou de la défense des causes ou des minorités. Les dons des particuliers enregistrés comme tels dans les budgets associatifs sont aussi relativement fréquents, puisqu'ils concernent 19 % des associations, mais avec 1,4 % du budget total du secteur associatif, leur poids est faible dans l'ensemble des ressources. Le mécénat, qui comprend les financements en provenance des entreprises et les dons des particuliers collectés par les fondations, concerne 9 % des associations et représente

Tableau 3
Ressources budgétaire du secteur associatif

	% budget total	Milliards de francs
Ressources privées	46,3	142,9
Cotisations	9,9	30,5
Dons	1,4	4,3
Mécénat	3,8	11,6
Recettes d'activité	31,2	96,5
Ressources publiques	53,7	165,5
Communes	15,2	47,0
Département	9,3	28,7
Région	2,9	9,0
Etat	15,0	45,8
Financements européens	1,2	3,7
Organismes sociaux	8,6	26,6
Autres financements publics	1,5	2,7
Ensemble des ressources	100,0	308,4

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

3,8 % du budget total du secteur associatif. Les recettes d'activité ont des natures très différentes : elles peuvent englober la vente de services associatifs à un prix de marché, la participation forfaitaire à des services rendus, la vente de services à des prix différenciés tenant compte d'un certain nombre de critères, les produits des fêtes et des manifestations, les revenus des placements. Au total, elles constituent la seconde ressource des associations et alimentent 30,8 % des budgets associatifs.

Les financements publics – subventions, mais aussi recettes d'activité d'origine publique – alimentent à hauteur de 54 % les budgets associatifs. Les communes et l'Etat ont financé les budgets associatifs à hauteur de 15 % chacun ; les départements et les organismes sociaux ont contribué à hauteur de 9 % chacun. Les régions et l'Europe ont alimenté les budgets associatifs d'une manière plus marginale : leurs financements représentent respectivement 3 % et 1 % du budget du secteur associatif.

L'impact de l'existence d'emploi salarié dans l'association sur les ressources

Les principales différences existant entre les ressources budgétaires des associations sans salarié et celles des associations employeurs tiennent à la part respective des ressources privées et des ressources publiques dans les budgets. Dans les associations sans salarié, les ressources sont majoritairement privées ; les cotisations constituent un quart des ressources, tandis que les financements publics apparaissent relativement, et comparativement aux associations employeurs, peu élevés. Les recettes d'activité, qui constituent la ressource la plus importante des associations sans salarié, proviennent pour l'essentiel de produits de manifestations (fêtes, kermesses, tombolas) et, dans une moindre mesure, de participation des usagers au service rendu. Elles changent de nature dans les associations employeurs, où elles sont davantage constituées par des ventes de services.

Des ressources concentrées dans quelques associations de grande taille

La part des cotisations dans le budget total décroît au fur et à mesure de l'augmentation de la taille de l'association : les cotisations, qui représentent près de 60 % du budget des petites associations, ne représentent plus que 5 % de celui des associations ayant un budget annuel supérieur à 5 000 000 francs. A l'inverse, la part des financements publics augmente régulièrement avec la taille de l'association et atteint plus de 60 % du budget des grandes associations. Les recettes d'activité suivent en partie la même évolution, avec une croissance régulière et importante de leur part quand le budget augmente ; néanmoins, au-delà de 5 000 000 de francs de budget, leur part décroît, car en général il s'agit d'établissements sociaux financés par des organismes de sécurité sociale.

Les dons des particuliers sont relativement stables dans les budgets des associations (entre 3 et 5 %) jusqu'au seuil de budget de 1 000 000 francs, où leur part dans le total décline sensiblement.

Tableau 4
Structure des ressources budgétaires
selon la taille du budget de fonctionnement

	< 100 KF	100 à 500 KF	500 à 1 000 KF	1 000 KF	Ensemble
Ressources privées	73	64	57	42	46,3
Cotisations	37	25	15	7	9,9
Dons des particuliers	4	4	4	1	1,4
Mécénat	6	4	6	4	3,8
Recettes d'activité	26	31	32	30	31,2
Ressources publiques	27	36	43	58	53,7
Ensemble des ressources	100	100	100	100	100,0
<i>Nombre d'associations</i>	<i>684 000</i>	<i>125 000</i>	<i>25 000</i>	<i>46 000</i>	<i>880 000</i>

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

Le poids prédominant des associations sanitaires et sociales et de l'éducation

Les cotisations constituent une ressource importante pour les associations sportives, celles du secteur de défense des intérêts économiques et celles de la défense des droits. La part des dons et du mécénat est importante dans le domaine de l'action humanitaire – où ils représentent 23 % des ressources du secteur – et de la défense des causes, mais limitée ou négligeable ailleurs. Les recettes d'activité sont importantes pour toutes les catégories d'activité et leur poids dans le budget total oscille entre 26 et 42 % selon les secteurs d'activité. Trois secteurs d'activité, l'action sociale, la culture et l'éducation, fonctionnent avec des ressources publiques majoritaires dans les budgets ; les autres s'appuient sur des financements majoritairement privés.

Des financements publics très concentrés

Le constat de concentration des financements publics n'est pas une nouveauté ; l'enquête précédente avait déjà permis d'apprécier et de mesurer ce niveau de concentration selon différents critères. L'enquête qui vient d'être conduite permet de constater non seulement que les financements publics sont restés très concentrés, mais que leur processus de concentration se poursuit.

Le tableau 5 confirme la concentration des budgets associatifs et des financements publics auprès de quelques associations de grande taille : 80 % des associations, soit 684 000 associations, gèrent un budget annuel inférieur à 100 kF, réalisent 4 % du budget total du secteur associatif et perçoivent

Tableau 5
Concentration des budgets et des financements publics
selon la taille du budget annuel de fonctionnement des associations

	Nombre d'associations	Nombre d'associations	Budget total	Financements publics
Moins de 100 kF	78	684 000	4,4	2,4
De 100 à 500 kF	14	125 000	8,3	5,1
De 500 à 1 000 kF	3	25 000	5,6	4,3
> 1 000 kF	5	46 000	81,7	88,2
Ensemble	100	880 000	100,0	100,0

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

2 % des financements publics. A l'opposé, un peu moins de 50 000 associations ont réalisé plus des quatre cinquièmes du budget total du secteur et près de 89 % des financements publics.

Des financements publics concentrés dans quelques associations de grande taille

L'essentiel des financements publics (88 %) s'est concentré auprès des quelque 46 000 associations qui gèrent un budget annuel supérieur à 1 million de francs.

Les associations sanitaires et sociales représentent ensemble environ 90 000 associations, mais avec 11 % du nombre total, elles sont relativement minoritaires dans le tissu associatif. Elles gèrent cependant des budgets élevés, réalisent au total 38 % du budget du secteur associatif et concentrent 49 % des financements publics.

Les associations sportives sont de loin les plus nombreuses dans le paysage associatif, avec près de 195 000 clubs sportifs ; leur poids économique et leur accès aux ressources publiques apparaissent relativement limités, compte tenu de leur nombre, mais l'approche budgétaire des ressources sous-estime le poids économique réel du secteur et l'apport des collectivités publiques, notamment les communes qui prennent directement en charge les coûts humains et matériels des installations sportives. Les nombreuses – près de 145 000 – associations d'opinion, d'expression, de défense des causes, des droits ou des intérêts, souvent militantes, réalisent un budget relativement négligeable dans l'ensemble du secteur associatif (4 % du budget total) et paraissent sensiblement exclues du champ des financements publics.

Le poids des différents secteurs dans la répartition des ressources, notamment publiques, est resté stable sur la décennie.

Les financements publics sont très liés aux domaines de compétence de chaque collectivité. Les communes développent les politiques de financement des associations les plus diversifiées. Elles sont le seul acteur public à avoir à la fois une politique de présence auprès de leur secteur associatif et une action de financement ciblée : elles sont le partenaire quasi exclusif des petites associations et elles financent les associations de tous les secteurs d'activité en privilégiant toutefois les associations sportives, culturelles et de loisirs (les importantes actions sociales qu'elles développent le sont essentiellement en gestion directe par les services communaux). Le conseil général, qui a en charge l'application de la politique sociale, dirige la plus grande part de son financement vers les associations d'action sociale de grande taille ; il contribue en outre, mais de manière limitée, à l'animation de la vie sportive, culturelle et sociale dans les départements ruraux. Les régions et l'Europe réservent leurs financements aux secteurs de l'éducation et de la formation. Les organismes sociaux ne financent quasiment que les associations sanitaires et sociales de grande dimension.

● L'accès difficile des jeunes associations aux financements publics

L'âge a une incidence sur la taille des associations et sur l'importance des financements publics à un double niveau : par une variable indirecte, l'activité rendue, qui conditionne en grande partie l'importance de l'accès aux financements publics et par les habitudes de partenariat qui ont pu s'établir au cours du temps entre puissance publique et associations. Les vagues successives de créations d'associations interviennent dans des secteurs d'activité correspondant souvent à des besoins datés, qui ont été pris en compte à l'époque. La décennie 60-70 a vu, par exemple, la création de grandes associations sociales aux budgets élevés appuyés sur des financements publics prédominants en provenance des organismes sociaux, de l'Etat et des départements. Les associations créées dans cette décennie, qui ne représentent que 8 % du nombre d'associations, réalisent le quart du budget cumulé du secteur associatif et recueillent 30 % des financements publics. D'une façon générale, le socle des financements publics est reconduit auprès des associations qui vivent avec ces financements, et l'évolution des financements en direction des associations pour lesquelles il constitue une aide, mais qui mobilisent par ailleurs d'autres ressources s'effectue de manière marginale, ponctuelle, limitée.

L'examen détaillé des financements publics octroyés aux associations créées depuis 1990 montre que les financements publics ont soutenu les associations dont les projets correspondent à des préoccupations précises des pouvoirs publics : les questions liées au chômage et aux problèmes des banlieues. Les associations récentes qui ont pu bénéficier de financements publics importants sont celles qui ont orienté leur

action en direction des chômeurs, qu'il s'agisse de l'accueil d'urgence, de l'aide ou de l'insertion, celles qui ont développé des actions en direction des jeunes, particulièrement des adolescents, et en direction des populations d'étrangers.

Les associations créées très récemment ont en général un accès encore plus difficile aux réseaux de financements publics : elles représentent 17 % des associations en activité à la date de l'enquête et ont perçu 6 % du montant total des financements publics.

Les financements publics sont concentrés auprès des associations qui vivent avec des financements publics majoritaires.

Différentes modalités de relations financières entre pouvoirs publics et associations

Hormis le financement des organismes de sécurité sociale, qui est souvent original et complexe et qui doit être abordé de manière spécifique, les financements publics en provenance des collectivités territoriales peuvent participer de plusieurs logiques. L'enquête a tenté de distinguer, dans ce premier essai de repérage des logiques de financements publics, deux formes très différentes : les financements relevant d'une logique de subvention et ceux qui relèvent d'une logique d'achats de prestations par la puissance publique et constituent donc des recettes pour les associations d'activité d'origine publique. La logique de subvention ne concerne en effet qu'une partie des financements d'origine publique : d'une manière générale, les petites associations reçoivent des subventions de soutien à leur activité ou de fonctionnement sans contrepartie. Les financements publics peuvent relever d'une logique d'achats de prestations dans lesquels les associations ont pu se trouver en concurrence avec des entreprises du secteur marchand. Les associations sans salarié comme les associations employeurs ont été en mesure de faire la distinction pour environ la moitié des financements publics reçus.

Les financements publics qui ont donné lieu à des contrats de prestations entre puissance publique et association concernent 10 % du nombre total d'associations et représentent 40 % des financements publics hors financements en provenance des organismes sociaux. Les associations concernées par les contrats de prestations sont de taille importante ou moyenne, déjà bénéficiaires de subventions publiques, notamment en provenance de l'Etat ou des conseils généraux ; les contrats concernent toutes les activités, mais plus souvent les établissements sociaux et les grandes associations d'action sociale, les centres de formation, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations culturelles dans certains domaines, par exemple l'organisation de spectacles. La part des contrats dans l'ensemble des financements publics croît significativement avec la jeunesse des associations, ce qui montre que les financements publics contractualisés ont tendance à prendre le pas sur la logique de subvention. Ce mouvement va vraisemblablement s'affirmer encore plus avec l'application de la circulaire fiscale.

Les formes de l'emploi salarié et le travail bénévole dans les associations

Les associations utilisent différentes formes d'emplois pour mener à bien leur projet : elles ont employé directement environ 1 650 000 personnes, rémunérées sur leur budget et représentant, compte tenu de l'importance du travail à temps partiel dans les associations, environ 907 000 emplois en équivalent plein temps⁽²⁾. Les associations bénéficient en outre d'emplois mis à disposition par d'autres organismes principalement publics : au total, ce sont près de 127 000 emplois mis à disposition des associations. L'enquête a permis de proposer quelques éléments de mesure du travail bénévole dans les associations et a estimé celui-ci à 716 000 emplois en équivalent plein temps.

(2) Cette estimation a été obtenue en rapportant les dépenses en salaire des associations au salaire moyen observé dans les services ; il s'agit donc d'une estimation minimum de l'emploi salarié en EPT dans les associations.

Tableau 6
Répartition des associations
selon le nombre d'emplois salariés dans l'association

	%	Nombre d'associations
0 salarié	83,6	735 000
1 ou 2 salariés	8,7	77 000
de 3 à 9 salariés	4,1	36 000
de 10 à 49 salariés	2,9	26 000
50 salariés ou plus	0,7	6 000
Total	100,0	880 000

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

Selon nos hypothèses, près de 84 % des associations ne fonctionnent qu'avec du travail bénévole et seules 16 % ont recours à l'emploi salarié. Les associations qui utilisent l'emploi salarié sont en majorité de petites structures : 54 % d'entre elles ont un ou deux salariés, 25 % entre trois et neuf salariés, 18 % entre dix et quarante-neuf salariés, et seules 4 % des associations employeurs ont cinquante salariés ou plus. Le nombre d'associations employeurs s'élèverait à 145 000, sur un total de 880 000 associations en activité. Parmi elles, 77 000 n'ont qu'un ou deux salariés, contre 6 000 structures importantes ayant plus de cinquante salariés.

Entre les deux périodes d'enquête (1990-1999), le nombre d'associations employeurs est passé de 120 000 à 145 000, et le nombre d'emplois moyen par association de 11,08 dans l'enquête de 1990 à 11,74 en 1999, soit une augmentation de 6 % par association employeur. L'augmentation de l'emploi a surtout bénéficié aux structures de petite dimension, dont la part relative a augmenté de façon significative entre les deux périodes.

Tableau 7
Répartition des associations employeurs
selon le nombre d'emplois salariés rémunérés par l'association

	1990	1999
1 ou 2 salariés	44,8	53,4
3 à 9 salariés	33,2	24,6
10 à 49 salariés	17,3	17,7
50 salariés ou plus	4,7	4,2
Total	100,0	100,0

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

Les secteurs de la santé et de l'action sociale constituent les plus grosses structures en termes d'emploi salarié : ils occupent ensemble environ 420 000 emplois salariés en EPT, soit 41 % des effectifs salariés associatifs. Les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion occupent ensemble 165 000 emplois rémunérés directement par les associations. Les associations des secteurs de l'opinion, de la défense des droits et des causes, bien que nombreuses, n'occupent que 3 % des effectifs salariés associatifs.

L'enquête confirme l'importance des emplois CDD dans les associations : sur 1 650 000 emplois occupés dans les associations, le nombre d'emplois stables, appréciés à partir du nombre de contrats à durée indéterminée (CDI), peut être estimé à environ 1 000 000. Le nombre de contrats à durée déterminée ou de vacataires en activité au moment de l'enquête est de l'ordre de 650 000 : on peut donc estimer que l'emploi CDD représente environ 40 % de l'emploi salarié rémunéré sur les budgets associatifs. Ce chiffre est considérable. Le secteur des associations d'éducation, de formation et d'insertion a le pourcentage d'emplois précaires le plus élevé (60 %), en raison principalement du nombre d'emplois précaires que comptent les associations d'insertion, compte tenu de leur nature. Les associations culturelles et humanitaires comptent aussi une proportion élevée d'emplois précaires (50 % de l'emploi total du secteur). Les secteurs de la santé et de l'action sociale, financés par les organismes sociaux, les conseils généraux et l'Etat, le plus souvent avec des contrats formalisés, comptent de loin les emplois les plus stables.

Une analyse détaillée des liaisons existant entre les différentes ressources des associations, le travail bénévole et l'emploi salarié montre qu'il n'y a pas de mode de recours à l'emploi qui serait associé au statut associatif, mais des modes différenciés de recours à l'emploi salarié qui résultent de l'importance et de la stabilité des ressources des associations et de la nature des activités rendues par les associations (Tchernonog, Le Guen, 2001).

Tableau 8
Répartition des formes d'emploi salarié selon le secteur d'activité

	CDI	CDD	Travail mis à disposition
Action caritative et humanitaire	1,1	0,3	0,6
Action sociale	38,5	13,4	12,6
Santé	14,6	2,8	1,4
Culture	6,9	15,8	12,5
Sports	10,1	6,3	13,6
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	9,0	18,6	19,6
Opinion, exp., défense des droits	2,5	4,1	2,9
Educ., formation, insertion	10,7	36,6	34,0
Déf. d'intérêts éco., dév. local	5,5	1,7	2,6
Autres	0,5	0,5	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Effectifs d'emploi salarié	1 000 000	650 000	127 000
----------------------------	-----------	---------	---------

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

Le secteur associatif bénéficie de nombreuses aides à l'emploi : au total, 48 % des associations employeurs ont déclaré en avoir bénéficié. Ces aides ont concerné au total près de 90 000 emplois et ont pour l'essentiel profité aux grandes associations, et non pas, comme on pouvait s'y attendre, à la création du premier emploi. Les associations d'insertion et d'action sociale ont été les premières bénéficiaires des aides à l'emploi. D'une façon générale, les aides à l'emploi dans les associations ont surtout profité à l'insertion de publics fragiles, plus qu'aux jeunes structures.

Le travail salarié mis à disposition des associations est une ressource importante. Rare dans celles qui ne fonctionnent qu'avec du travail bénévole, il apparaît encore fréquemment dans les associations employeurs : 17 % en bénéficient ; elles étaient 32 % lors de l'enquête de 1990. Le travail mis à disposition concerne tous les secteurs d'activité, mais il est concentré sur certains : à hauteur d'un tiers dans les établissements d'éducation, pour 19 % dans le secteur des loisirs, en particulier l'éducation populaire, et pour 14 % dans les associations sportives.

Le travail à temps partiel apparaît très important dans la plupart des associations et variable d'un type d'associations à l'autre. La mesure de l'équivalent plein temps du travail salarié dans les associations, à partir du montant des salaires versés, indique un volume de travail dans les associations équivalent à 907 000 emplois salariés temps plein. La répartition des emplois à temps plein et le taux de temps selon le secteur d'activité sont présentés dans le tableau 9.

Tableau 9
Répartition de l'emploi salarié en équivalent plein temps
selon les secteurs d'activité

	% nombre d'emplois en EPT	Nombre de personnes en EPT	Ratio effectifs EPT / effectifs personnes occupées
Action caritative et humanitaire	1,9	17 000	0,74
Action sociale	34,8	316 000	0,63
Santé	11,9	108 000	0,70
Culture	9	82 000	0,54
Sports	7,2	65 000	0,35
Loisirs	9,1	83 000	0,34
Opinion, expression, défense des droits et des intérêts	2,9	26 000	0,47
Education, formation, insertion	18,2	165 000	0,63
Défense des intérêts éco. et développement local	3,9	35 000	0,52
Autres	1,1	10 000	1,00
Total	100,0	907 000	0,55

Source : enquête Matisse CNRS 1999 auprès des associations.

Présence et importance du travail bénévole dans tous les types associatifs

Le travail bénévole est largement répandu dans les associations. Quels que soient leur taille, leur activité, leur aire d'intervention, leur âge, leurs ressources, leur degré de professionnalisation, elles ont recours au travail bénévole. Le nombre moyen de bénévoles est de dix-huit par association. Les bénévoles assurent en moyenne huit heures de travail mensuel par association, mais cette moyenne recouvre d'importantes dispersions : un quart des associations bénéficient de moins de cinq bénévoles, tandis qu'à l'opposé 10 % des associations utilisent le travail de plus de quarante bénévoles. L'extrapolation du nombre de bénévoles indique un ordre de grandeur de 14,5 millions de bénévoles déclarés actifs par les associations. Le chiffre de 10,5 millions de bénévoles actifs, estimé à partir d'un sondage effectué auprès d'un échantillon de 2 000 personnes, est compatible avec les 14,5 millions de bénévoles déclarés actifs par les associations (un bénévole pouvant être actif dans plusieurs associations). L'estimation du volume réel du travail bénévole à partir du volume annuel horaire du travail bénévole dans les associations indique un nombre de bénévoles en équivalent plein temps de l'ordre de 716 000 emplois.

Tableau 10
Volume de travail bénévole annuel

	Nombre de bénévoles	Nombre annuel d'heures de travail bénévole par association	Nombre total d'emplois bénévoles en EPT	%
Sans salarié	24	2 414	508 400	71
Employeurs	15	1 129	207 600	29
Ensemble	16	1 340	716 000	100

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

Tableau 11
Répartition du travail bénévole en équivalent plein temps

	Nombre de bénévoles en EPT	% volume de travail bénévole
Action caritative et humanitaire	38 700	5,4
Action sociale	93 900	13,1
Santé	30 300	4,2
Culture	96 900	13,5
Sports	200 900	28,1
Loisirs, éduc. pop., tourisme social	114 800	16,0
Opinion, exp., défense des droits	77 400	10,8
Educ., formation, insertion	45 600	6,4
Déf. d'intérêts éco., dév. local	12 700	1,8
Autres	4 800	0,7
Total	716 000	100,0

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

La majeure partie du travail bénévole a profité aux associations qui ne fonctionnent que grâce au travail bénévole, mais 20 % du travail bénévole – représentant l'activité d'environ 2 000 000 bénévoles – s'est effectué au sein d'associations utilisant les professionnels. Le secteur sportif a bénéficié de 28 % du volume total de travail bénévole dans les associations.

Logiques d'action et organisation des ressources ⁽³⁾

(3) En collaboration avec
Monique Le Guen.

(4) Les méthodes d'analyse exploratoire des données utilisées sont l'analyse des correspondances multiples (ACM) réalisée à partir du tableau de Burt, couplée à des classifications centres mobiles (CM) et classification ascendante hiérarchique (CAH) utilisant l'algorithme de Ward. Pour le dépouillement d'enquêtes, les logiciels Modalisa et MS-Excel ont été utilisés. A l'issue de l'ACM, les coordonnées factorielles sur neuf facteurs ont été retenues. Pour l'ACM, douze variables primaires représentant cinquante-six modalités ont été retenues : le contenu de l'action, l'aire d'intervention, les liens entre adhérents et bénéficiaires, l'utilité sociale évaluée par l'association, le secteur d'activité, le statut d'occupation des locaux, la taille du budget, la part des dons dans le budget, l'importance des financements publics, la part des financements en provenance des organismes de sécurité sociale, l'appartenance à un ou plusieurs réseaux, les types de réseau. Les centres mobiles nécessitent de spécifier en préalable le nombre désiré de classes, contrairement à la classification ascendante hiérarchique, qui laisse à l'utilisateur le choix de déterminer la taille de la partition au vu des résultats du dendrogramme et des indices de niveaux d'agrégation. De plus, les centres mobiles partent d'un noyau tiré au hasard et autour duquel vont s'agréger les classes. Plusieures titrages ont été effectués afin de stabiliser les regroupements.

L'une des difficultés de l'analyse des fonctionnements associatifs tient à leur hétérogénéité marquée. L'analyse par secteur d'activité est incontournable, car le découpage par secteurs d'activité tient compte des découpages administratifs et fonctionnels ; elle permet de dégager quelques logiques associatives, mais ne garantit pas du risque que la logique majoritaire au sein d'un secteur n'« écrase » des logiques spécifiques qui seraient minoritaires mais éclairantes sur certains points. Les techniques de l'analyse exploratoire des données permettent de structurer le champ associatif sans être prisonnier de son découpage initial en secteurs d'activité. Les premières analyses conduites ⁽⁴⁾ montrent que le secteur associatif apparaît fortement structuré par trois variables : la taille de l'association mesurée à partir de la taille du budget annuel de fonctionnement ou de l'existence d'emploi salarié ; le degré d'ouverture (le lien qui existe entre les adhérents et les bénéficiaires de l'activité de l'association apparaît essentiel) ; l'intégration dans des réseaux. Les analyses conduites ont surtout permis de distinguer des types associatifs présentant des différences majeures dans les logiques d'action et de fonctionnement.

- Type 1 : les associations orientées vers l'intérêt général partenaires des pouvoirs publics.
- Type 2 : les associations à forte implication citoyenne et à fort contenu militant.
- Type 3 : les petites associations de membres.

Cette typologie qui distingue la plus grande partie des associations employeurs (type 1) et des types d'associations de salariés (types 2 et 3) confirme notre approche pragmatique des associations fondée sur une distinction entre associations sans salarié et associations employeurs.

Les associations orientées vers l'intérêt général partenaires des pouvoirs publics

Le premier type est constitué par des associations qui animent et gèrent des équipements ou qui mettent en place des services. Ce type regroupe presque toutes les associations employeurs. Les associations appartiennent à tous les secteurs d'activité à l'exception de l'action humanitaire. On y trouve les établissements ou les services sanitaires et sociaux financés par les organismes de sécurité sociale ou par le conseil général ou l'Etat : CAT, centres sociaux, hôpitaux et cliniques, crèches, haltes-garderies, services d'aide ménagère, d'aide familiale, d'aide à domicile pour les personnes âgées. On trouve aussi dans ce type des colonies, des centres d'hébergement temporaire pour personnes en difficulté, des foyers de jeunes travailleurs. Les associations sanitaires et sociales représentent 17 % des associations de ce type, mais elles comptent parmi les plus grosses associations. Douze pour cent des associations de ce type sont des établissements d'éducation (Ogec), des centres de formation, des associations d'insertion.

Les associations culturelles qui figurent dans ce type gèrent des établissements du type MJC, des centres de congrès, des théâtres, des salles de spectacles, des bibliothèques, des médiathèques, des cinémas, des musées, des conservatoires ; les équipements culturels représentent environ 17 % des associations de ce type. Les équipements sportifs sont nombreux, puisqu'ils représentent près du quart de ces associations, mais cette proportion est comparable à la part des associations sportives dans l'ensemble du secteur associatif, au contraire des catégories précédentes qui sont sur-représentées dans ce type d'associations. Les associations de défense d'intérêts économiques sont présentes dans ce type, avec des établissements tels que syndicats d'initiative, offices du tourisme, associations, centres de gestion des transports locaux, services de ramassage scolaire, conseils économiques, financiers, fiscaux, juridiques, sociaux, agences de développement économique mises en place par les différentes collectivités locales, de très nombreuses associations de promotion du tourisme local, des associations de gestion d'un service, de cantines, de transports, centres de ressources, mise en commun informatique, associations de gestion de services. Il est important de souligner que le fait, pour les associations de ce type, de gérer des équipements ou des services ne signifie pas qu'une logique gestionnaire prend le pas sur les autres logiques : les contraintes liées à la gestion et en particulier à la gestion de l'emploi s'ajoutent pour ces associations aux autres logiques.

Les associations à forte implication citoyenne et à fort contenu militant

Le deuxième type rassemble les associations militantes au sens large du terme ; il représente 30 % du nombre total d'associations. Les associations militantes sont composées pour un dixième d'associations humanitaires et pour 45 % des associations d'opinion, expression, défense des droits, des causes et des intérêts : on trouve par exemple dans cette catégorie les nombreuses associations de quartier, d'habitants, de locataires, de copropriétaires, de résidents, de défense du cadre de vie, les associations de parents d'élèves, les associations de consommateurs, d'usagers, les associations de malades, les associations d'anciens combattants, des associations de défense de l'environnement. Parfois, l'objet du militantisme peut être rattaché à un secteur d'activité ; par exemple, une association qui milite pour la défense des langues régionales peut être classée dans le secteur culturel comme les associations de prévention ou d'éducation sanitaire dans le secteur santé. Le secteur sanitaire et social, avec par exemple des associations de lutte contre une maladie, contre l'alcoolisme, pour le développement de thérapies naturelles, regroupe 16 % des associations militantes.

Les associations de cette catégorie sont en général de taille limitée (la moitié d'entre elles gèrent des budgets inférieurs à 10 kF, même si le budget moyen est de l'ordre de 135 000 francs). Elles s'appuient surtout sur le travail bénévole – l'emploi salarié est très rare – et ne bénéficient que peu de

financements publics ; les dons des particuliers, les cotisations – souvent des cotisations de soutien – et quelques recettes d'activité constituent l'essentiel de leurs ressources.

Les associations militantes sont très structurées en réseaux, réseaux formels, coordinations, fédérations ou unions d'associations, réseaux nationaux ; c'est le seul type associatif à connaître une structuration en réseaux internationaux très fréquente. Comme pour toutes les associations, l'échange d'informations, la circulation d'idées, les échanges d'expériences constituent le premier motif d'adhésion à des réseaux, mais pour les associations militantes, la coordination d'expressions ou d'actions auprès des pouvoirs publics est très importante.

Les petites associations de membres

Le troisième type mis en évidence est composé d'associations dont le projet est orienté vers l'intérêt de leurs membres. Les petites associations de membres sont très nombreuses (56 % des associations). Elles sont surtout composées des petites associations sportives, culturelles, de loisirs ou de vie sociale qui fonctionnent avec de petits budgets principalement alimentés par des cotisations et par quelques recettes d'activité : un tiers d'entre elles gèrent des budgets annuels inférieurs à 10 000 francs. Ces associations sont souvent jeunes : 63 % ont moins de cinq ans. Elles fonctionnent à partir de travail bénévole et sont en général hébergées par le président ou l'un des membres de l'association, ou encore par les mairies. Elles sont – à l'exception des associations sportives – peu organisées en réseaux et fonctionnent souvent de façon spontanée. Leur poids économique est, malgré

Tableau 12
Structure des ressources par type d'associations

	Associations orientées vers l'intérêt général partenaires des pouvoirs publics	Associations à forte implication citoyenne et à fort contenu militant	Associations de membres
Ressources privées	44,5	64,1	73,9
Cotisations des membres	8,2	13,7	23,0
Dons des particuliers	0,6	8,6	2,5
Mécénat	3,3	12,4	4,7
Recettes d'activité	32,4	29,4	43,6
Ressources publiques	55,5	35,9	26,1
Ensemble en %	100,0	100,0	100,0
Budget moyen en francs	2 024 000	135 000	61 000

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations.

leur nombre, négligeable : alors que leur nombre est de l'ordre de 500 000, elles réalisent 5 % du budget cumulé du secteur associatif.

Les associations de membres du secteur de l'action sociale sont par exemple des associations de secours mutuel, d'assistance morale, matérielle, financière aux membres de l'association ; on trouve dans cette catégorie des bourses aux vêtements, des associations d'aide aux devoirs, d'aide scolaire, de prêts de cassettes pour malvoyants, d'aide aux pensionnaires de maisons de retraite. Les associations de membres du secteur « Opinion, expression, défense des causes, des droits et des intérêts » comptent de nombreuses associations d'anciens combattants ou de familles d'anciens combattants, de défense des intérêts de locataires, de copropriétaires, d'habitants, de résidents, de défense du cadre de vie...

Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif

Le tableau 13 renseigne sur le poids respectif de chaque type associatif dans différentes catégories de ressources privées et publiques, dans l'emploi et le travail bénévole.

Les associations qui gèrent des équipements et de services ont réalisé 80 % du budget total du secteur associatif, employé 96 % des effectifs salariés

Tableau 13
Poids de chaque type dans l'ensemble du secteur associatif

	Associations gérant des équipements ou de services	Associations militantes	Associations de membres	Ensemble
Cotisations des membres	63,2	15,1	21,7	100,0
Dons directs des particuliers	27,4	57,9	14,7	100,0
Mécénat et dons collectés par les fondations	58,0	31,7	10,3	100,0
Recettes d'activité	76,3	10,1	13,6	100,0
Communes	76,1	12,2	11,7	100,0
Départements	90,1	6,1	3,8	100,0
Etat	91,1	6,8	2,1	100,0
Organismes de sécurité sociale	99,5	0,4	0,0	100,0
Financements publics hors SS	84,3	9,6	6,1	100,0
Union européenne	89,9	9,2	0,9	100,0
Emplois salariés par l'association	95,8	3,3	0,9	100,0
Emplois CDI	96,3	2,7	1,0	100,0
CDD ou vacataires	78,9	3,0	18,0	100,0
Volume total du travail bénévole	23,9	34,1	42,1	100,0

Source : enquête Matisse CNRS auprès des associations, 1999.

et perçu 85 % des financements publics hors Sécurité sociale, mais 90 % des financements de l'Etat et des départements. Comparativement, elles n'ont reçu que peu de dons des particuliers et n'ont bénéficié que du tiers du volume total de travail bénévole dans le secteur associatif.

Le poids économique des associations militantes apparaît beaucoup plus modeste : ces associations, qui représentent 30 % du nombre total d'associations, ont réalisé 12 % du budget cumulé du secteur associatif, mais elles ont été destinataires de 58 % des dons des particuliers en direction des associations et de 32 % des ressources liées au mécénat. Elles ont mobilisé 34 % du volume de travail bénévole. Leur recours à l'emploi salarié est très rare.

Les quelque 500 000 associations de membres ont réalisé au total 8 % du budget cumulé du secteur associatif ; leur poids dans l'ensemble des ressources n'est relativement important qu'en ce qui concerne les cotisations des particuliers, les dons et les financements communaux, où leur part s'élève à respectivement 22 %, 15 % et 12 % des ressources concernées. C'est par le nombre d'adhérents et surtout le nombre des bénévoles actifs dans ces associations que leur poids paraît important dans la société. ●

Bibliographie

Chapron Jean-Etienne, Choquet Olivier (1994), « Travail et emploi dans les associations, réalisations et projets », *X^e colloque de l'AddeS, Nouvelles données sur l'économie sociale*.

Cheroutre Marie-Thérèse (1998), « Les associations dans la dynamique sociale », *XI^e colloque de l'AddeS, Nouvelles dimensions pour l'économie sociale*.

Fenelon Jean-Pierre (1981), « Qu'est-ce que l'analyse de données », Lefonen.

Kaminski Philippe (1997), « Le renouveau du dispositif statistique sur l'emploi, premiers enseignements concernant l'économie sociale », *XI^e colloque de l'AddeS*.

Tchernonog, Viviane (1995), « Les financements publics du secteur associatif », *XI^e colloque de l'AddeS, Relations entre économie sociale et pouvoirs publics*.

Tchernonog Viviane (1999), « Trajectoires associatives, premiers éléments sur la mortalité des associations », *XIV^e colloque de l'AddeS, Trajectoires associatives*.

Tchernonog Viviane, Le Guen Monique (2001), « Quelles liaisons entre les ressources, le travail bénévole et l'emploi salarié dans les associations ? » L'Harmattan, « Logiques économiques », septembre 2001.